



**DOCUMENTS**  
**SUR LA REGION**  
**DES GRANDS LACS**

**Du 16 JANVIER au 28 FEVRIER 2003 / N° 133**

*La liste ci-dessous présente en quelques lignes les principaux documents envoyés à CCAC/GLAN au cours de la deuxième quinzaine de janvier et du mois de février 2003. Elle ne reflète pas nécessairement les opinions de CCAC/GLAN. Les documents sont classés par pays ou région puis par thème. Sauf mention contraire, tous les documents sont disponibles par courrier électronique (service réservé aux abonnés). Pour les copies sur papier : tarif = EUR 0,1 la page (plus frais d'envoi) à l'aide du numéro de référence (F.xxx). Toute demande de document est majorée de EUR 2,5 de frais administratifs.*

*Prix: Abonnement (12 listings): particuliers EUR 50 ou USD 50; organisations EUR 150 ou USD 150. Le listing: particuliers EUR 5, organisations EUR 15. Paiement: par virement au Compte 000-1697383-77 ou par mandat postal international (mention: DOCS + nom. Facture sur demande)*

**GRANDS LACS**

**Figures et paradoxes de l'histoire au Burundi, au Congo et au Rwanda. Volumes I et II** **F. 5139**

Archives et Musée de la Littérature/L'Harmattan      Bruxelles      800 p.  
01/02/2003

Avec ses numéros 4 et 5, Congo-Meuse poursuit son exploration interculturelle de l'Afrique centrale en dirigeant cette fois son regard sur l'Histoire - y compris celle de ses acteurs culturels et intellectuels. Dans ces pages, on trouvera des contributions qui concernent aussi bien un peintre du temps de l'Etat indépendant du Congo que divers aspects de la figure de Lumumba. On y trouvera de même les parcours d'une série de figures ecclésiastiques marquantes du siècle écoulé, qu'il s'agisse de l'abbé Kagame, de l'abbé Mulago ou du Père Van Caeneghem. Le mobutisme se trouve également analysé dans ces pages qui fournissent aussi des éléments sur la situation actuelle au Kivu. **(A commander à : [marc.quaghebeur@cfwb.be](mailto:marc.quaghebeur@cfwb.be))**

**Périodique mensuel - Dépôt: Bruxelles X**  
**CCAC/GLAN, rue des Tanneurs 165 B-1000 Bruxelles**  
**Tél: 32 (0)2 502 33 12 - Fax: 32 (0)2 502 21 42**  
**E-mail: [ccac@ccac-network.org](mailto:ccac@ccac-network.org)**

Editeur responsable: L. Claessens, rue des Tanneurs 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)

**Communiqué commun Burundi, Congo, Rwanda et Belgique: F. 5145**  
**L'engagement de Bruxelles**

Bruxelles 1 p.  
22/02/2003

A l'issue de la «*Semaine Africaine*» organisée à Bruxelles, les trois pays de la région des Grands Lacs affirment leur détermination à faire valoir les valeurs essentielles que sont la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la justice. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions durables, notamment en facilitant l'accès humanitaire. La Belgique s'engage à augmenter son budget et à concentrer son aide.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

***Droits de l'Homme***

**Situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo. Discours de M. Sergio Vieira de Mello, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de Sécurité** F. 5141  
VIEIRA de MELLO Nations Unies New York 4 p.  
Sergio 13/02/2003

Selon le Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, «*toutes les parties au conflit continuent de commettre, dans l'impunité, de graves violations des droits de l'homme*» - et elles le reconnaissent - ce qui fragilise le processus de paix. L'obstacle majeur à la promotion des droits de l'homme et à une paix durable en RDC est l'impunité dont jouissent les auteurs de ces graves violations, notamment des officiers supérieurs de l'armée gouvernementale et des commandants des diverses forces rebelles. Le deuxième obstacle est constitué par les intérêts économiques «*qui sont à l'origine du pillage continu des ressources naturelles et des revenus de l'Etat*» et constituent un facteur de déstabilisation et des conditions anarchiques.

**Message des organisations de défense des droits de l'homme de la Province du Sud-Kivu adressé à Son Excellence Monsieur le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en visite à Kisangani, le 14 janvier 2003** F. 5122  
MUIPIRA MAMBO I. REPRODHOC et Bukavu 11/01/2003 3 p.  
et BIRHINGINGWA RADHISKI  
M. C.

Le Réseau des Associations des Droits de l'Homme du Sud-Kivu (RADHOSKI) s'insurge contre la guerre imposée de l'extérieur au peuple congolais. Il dénonce les violations des droits humains qui ont atteint leur paroxysme. Le RADHOSKI plaide pour une fin rapide des hostilités, pour une réunification du pays et pour l'avènement d'un Etat de droit. Il plaide aussi pour que tous les auteurs des crimes contre l'humanité soient traduits devant la Cour Pénale Internationale.

**Déclaration du RAPHY-RDC sur le cannibalisme dont sont victimes les Pygmées en Ituri, Province Orientale (RDC)** F. 5119

SINAFASI MAKELO RAPHY-RDC Bukavu 2 p.  
Adrien et autres 18/01/2003

Le Réseau des Associations Autochtones Pygmées (RAPHY) condamne énergiquement les pratiques d'anthropophagie et autres atrocités perpétrées par les troupes du MLC. Le RAPHY réclame que les planificateurs, les commanditaires et les auteurs de ces crimes soient déférés devant la justice afin de répondre de leurs actes et que les populations pygmées soient rétablies dans leur dignité.

**Lettre ouverte à Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo** F. 5109

KIBISWA K. N. ACPD et autres Kinshasa 5 p.  
et autres 20/01/2003

Des représentants de 56 ONG de droits de l'Homme de la RDC expriment leur inquiétude face aux menaces d'arrestation par les services du Parquet général près la Cour d'ordre militaire et l'Agence nationale de renseignements du président de l'ONG la Voix des Sans Voix pour les droits de l'homme (VSV, Floribert Chebeya) et du Secrétaire exécutif du Réseau national des ONG des droits de l'Homme de la RDC (RENADHOC, Fernandez Murhola). Ils déplorent que la signature de l'accord global et inclusif de Pretoria n'ait rien changé quant aux poursuites extrajudiciaires et aux menaces d'arrestations et de détentions arbitraires des militants des droits de l'homme qui obligent certains à vivre dans la clandestinité. Les signataires invitent le Président de la République à mettre fin à ces pratiques.

**Rapport sur la prostitution des filles mineures à Bukavu** F. 5104

NKANA WA FSH Bukavu 15/01/2003 10 p.  
KATAMBA F.

La Fondation Solidarité des Hommes (FSH) dresse un tableau détaillé de la situation des filles qui se prostituent dans l'Est du Congo. Elle en énumère les raisons, mais également les problèmes rencontrés, ainsi que les formes de prostitution. FSH donne également une description détaillée des maisons de prostitution dont la plus connue s'appelle «Munganga». La plupart des prostituées ont entre 13 et 20 ans, et se prostituent par pauvreté. Cette prostitution favorise une rapide propagation du VIH/SIDA.

**Proposition de résolution demandant au gouvernement belge de saisir la Cour Pénale Internationale pour les crimes relevant de sa compétence commis en République Démocratique du Congo** F. 5125

DALLEMAGNE Bruxelles 4 p.  
Georges 21/01/2003

Vu les innombrables crimes commis en RDC, le sénateur belge Georges Dallemagne a déposé une proposition de résolution demandant au gouvernement belge de saisir la Cour Pénale Internationale (CPI) pour les crimes relevant de sa compétence commis en RDC. Il demande à la Belgique de saisir également le Conseil de Sécurité afin qu'il puisse lui aussi saisir la CPI.

**Message de la Société Civile/Forces Vives adressé à Monsieur F. 5135  
Xavier CIRIBANYA, nouveau Gouverneur de la Province du Sud-  
Kivu**

Société Civile/Forces Vives Bukavu 31/01/2003 3 p

La société civile / Forces vives du Sud Kivu s'inquiète de la nomination de M. Xavier Ciribanya Cirilwami, nouveau gouverneur de la Province du Sud-Kivu, alors qu'il vient d'être condamné à mort par contumace dans le procès des assassins de feu le président Laurent-Désiré Kabila. Elle lui fait part des conditions de vie précaires des populations du Sud-Kivu, de leur attachement au retour de la paix et à l'intégrité du territoire nationale, ainsi que du respect des droit de l'homme. La société civile / Forces vives du Sud-Kivu demande au nouveau gouverneur de poser des gestes concrets qui rassurent la population, tels la sécurité des acteurs de la société civile, la reconnaissance du rôle de l'Eglise, la garantie de la liberté d'expression et de presse.

**Projet d'assistance judiciaire aux personnes détenues et de F. 5113  
prévention du VIH/SIDA au Congo-Kinshasa. Rapport annuel  
d'activités 2002**

Fondation Mgr Emmanuel Bujumbura 26 p.  
Kataliko 30/10/2002

Créée en 2001 dans le Sud Kivu, la Fondation Mgr Emmanuel Kataliko (FOK) a pour principale activité l'assistance juridique gratuite et la prévention de VIH/SIDA en République démocratique du Congo. Dans ce rapport portant sur la période du 30 octobre 2001 au 30 octobre 2002, la FOK fait un exposé détaillé de ses activités dans les territoires sous occupation étrangère. **(Uniquement version papier)**

---

***Exploitation des ressources naturelles***

---

**Résolution 1457 (2003). Adoptée par le Conseil de Sécurité à sa F. 5108  
4691e séance, le 24 janvier 2003**

Nations Unies New York 4 p.  
24/01/2003

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies condamne catégoriquement la poursuite de l'exploitation illégale et le pillage des ressources naturelles de la RDC. Il donne un nouveau mandat de six mois au Groupe d'experts pour qu'il analyse les informations recueillies afin de «*vérifier, confirmer et, au besoin, mettre à jour ses conclusions ou encore disculper les parties mentionnées dans ses rapports*». Le Conseil «*engage tous les Etats, et surtout ceux de la région, à procéder à leurs propres enquêtes, notamment par des moyens judiciaires le cas échéant, pour élucider de façon crédible les conclusions du Groupe*». ([www.un.org](http://www.un.org))

**Constatations et recommandations (Commission d'enquête F. 5143  
parlementaire "Grands Lacs" du Sénat belge)**

Parlement belge Bruxelles 33 p.  
20/02/2003

Dans ses conclusions, la commission d'enquête du Sénat belge dit n'avoir "*pas constaté d'actes ou d'actions contraires à la loi de la part de personnes qui occupent des fonctions publiques en Belgique et exercent des mandats autorisés par la loi ou entretiennent des relations d'affaires avec des entreprises citées dans les rapports de l'ONU*". Elle ajoute que "*sans préjudice de preuves qui seraient apportées dans le futur, [elle] n'a pas constaté de faits contraires à la loi de la part des personnes qu'elle a entendues*". Elle émet une série de recommandations au gouvernement belge.

**Commission des Grands Lacs: déception et révolte** **F. 5158**  
 HERMAN Marc- Broederlijk Delen et Bruxelles 2 p.  
 Olivier et VAN 11.11.11 27/02/2003  
 GISBERGEN I.

Cette tribune a été écrite avec la collaboration de membres de la société civile de la RDC : la Voix des sans-voix pour les droits de l'homme; la Société civile de l'Ituri – Bunia et le Bureau de coordination de la Société civile du Sud-Kivu – Bukavu. La Commission d'enquête du Sénat belge sur l'exploitation de ressources de la RDC a échoué, disent les auteurs, à «*identifier les acteurs belges et les autres acteurs étrangers impliqués dans la commercialisation des ressources pillées*». La Commission s'est également abstenue, poursuivent-ils, à qualifier ces pillages d'illégaux et d'illégitimes. Les sénateurs ont pris pour prétexte la discussion sur la légalité «*pour éviter la question des responsabilités*». Cette commission est ainsi «*une occasion manquée*» dont le travail a été en deçà de celui du Panel des experts de l'ONU qui a au moins entendu les cris de la population. Ce rapport «*renforce l'impunité* », concluent les auteurs.

**Lettre à Monsieur le Secrétaire général de l'ONU. Concerne: Réaction de la FEC Sud-Kivu à propos de la résolution 1457 de l'ONU du 24.01.03 sur l'exploitation illégale des ressources de la R.D. Congo** **F. 5138**  
 CHIHUBAGALA FEC Bukavu 25/01/2003 4 p  
 CHINJA

La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) Sud-Kivu salue la Résolution 1457 de l'ONU qui condamne une nouvelle fois l'exploitation illégale des ressources de la RDC. La FEC indique quelques critères d'identification des entreprises qui se livrent à l'exploitation illégale des ressources de la RDC, tel la non affiliation à la FEC et la non déclaration des revenus au service d'impôt. Pour mettre un terme au pillage des ressources de la RDC, la FEC propose que tout étranger désireux de se lancer dans le secteur minier ou agricole soit en ordre avec la législation en vigueur de la RDC. Elle demande au gouvernement congolais de collaborer avec elle pour mettre en place les mécanismes nécessaires.

---

### **Guerre et Paix**

---

**L'Evêque de Kindu ramène les Maï-Maï en ville** **F. 5106**  
 MUTEBA Fulgence CEBCO Kinshasa 3 p.  
 16/01/2003

Au moment où l'Accord de Pretoria connaît un blocage inquiétant, l'évêque catholique Paul Mambe a réussi à ramener une soixantaine de Maï-Maï dans la ville

de Kindu et à leur faire déposer les armes. L'action de Mgr Mambe ainsi que celle d'autres chefs religieux de Kindu se veut être la preuve qu'une solution principalement congolaise est possible. Dans cette dynamique de paix, le rôle de l'Eglise catholique reste incontournable, explique l'abbé Muteba.

**J'ai vu la misère de mon peuple. Trop c'est trop !**

**F. 5142**

ETSOU Cardinal  
et autres

CENCO

Kinshasa  
15/02/2003

4 p.

Le Comité Permanent des Evêques de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) déplore que les différents accords signés ne sont ni respectés, ni appliqués et que la guerre continue dans certaines parties de la RDC. Les évêques jugent cette situation inadmissible. Le CENCO dénonce vigoureusement «*les intrigues des belligérants, leur indifférence vis-à-vis de la misère du peuple et leur obstination dans la logique de la guerre*». Ils dénoncent leur «*manque de volonté politique et de patriotisme*» et affirment que «*seul le chemin de la paix peut sauver la RDC*». Le CENCO se fait catégorique : «*le peuple ne supportera plus longtemps leurs tergiversations (...) Si la crise perdure encore, l'Eglise catholique utilisera des moyens appropriés pour hâter le retour de la paix en RDC*».

**L'Accord de Lusaka. Chronique d'une négociation internationale**

**F. 5110**

WILLAME Jean-  
Claude

Institut Africain-CEDAF

Tervuren  
01/10/2002

219 p

L'auteur analyse tout le processus de l'accord de Lusaka (1999) ainsi que ses tenants et aboutissants: négociations préliminaires ; l'accord lui-même; le suivi de l'accord ; l'entrée en scène du Conseil de Sécurité ; l'impact de la mort de L. Désiré Kabila ; la tenue du Dialogue intercongolais (dont il se demande s'il ne s'agit pas d'un jeu de dupes); l'entrée en scène des Etats-Unis et de la Belgique, parrains de l'accord. L'étude montre que plus de deux ans après la signature de cet accord, ses principales «*dispositions nodales*» n'ont pas été véritablement remplies : retrait des troupes étrangères ; désarmement des groupes armés ; instauration d'une d'interposition et de maintien de la paix crédible ; consensus et inclusion de toutes les parties au dialogue intercongolais. Les quelques avancées politiques restent mineures face à la nécessité d'une normalisation politique du pays. **(Pour toute commande s'adresser à : [lvdbroeck@africamuseum.be](mailto:lvdbroeck@africamuseum.be).)**

**Lettre à Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU: Vers des nouveaux affrontements en Ituri**

**F. 5107**

MUSOKO Honoré

Justice Plus

Bunia 25/01/2003

4 p.

Face à la situation inquiétante qui prévaut dans l'Ituri, l'Organisation de vulgarisation et de défense des droits de l'homme (Justice Plus) suggère au Secrétaire général des Nations Unies, une meilleure sécurisation de la région par une implication accrue des éléments de la MONUC. En effet, au regard des affrontements sanglants de 2002 entre le MLC et le RCD-ML et des actes de cannibalisme observé contre les populations civiles - sans oublier les bruits de bottes actuels dans la région –des affrontements encore plus meurtriers sont à craindre, surtout avec le retour possible des troupes ougandaises.

**The Kivus: the forgotten crucible of the Congo conflict**  
International Crisis Group      Bruxelles  
24/01/2003

**F. 5112**  
45 p.

Les conflits au Kivu ont pris racine du temps de la colonisation belge. Au cours des 30 années de la dictature de Mobutu, la discrimination ethnique contre les personnes parlant kinyarwanda a été institutionnalisée. Ces conflits ont été envenimés par les conflits burundais, rwandais et ougandais. Actuellement, la situation au Kivu est rendue plus difficile par l'implication directe des acteurs externes. Malgré le retrait d'une grande partie des troupes rwandaises et ougandaises en 2002, cette dynamique de la violence n'a pas fondamentalement changé. «*Les élections en RDC ne devraient pas être organisées tant que de sérieux progrès n'auront pas été enregistrés au Kivu*», conclut le rapport. ([www.crisisweb.org](http://www.crisisweb.org))

**“Nous voulons la paix, rien que la paix”**  
ZAKUANI P. et      Société Civile du Maniema      Bruxelles  
autres      24/01/2003

**F. 5111**  
9 p.

Vu la détérioration de la situation socio-sécuritaire et humanitaire des populations civiles au centre et au sud-Maniema, la société civile du Maniema / antenne de Kasongo lance un appel à la paix et à la réconciliation. A cet effet, elle émet plusieurs recommandations et annonce la mise sur pied d'une «*Commission de pacification et de réconciliation*» qui «*aura pour mission de concilier les filles et fils de cette contrée autour d'une table de négociation et amorcer ainsi le rétablissement d'une paix durable*».

**Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo**

**F. 5108**

Nations Unies      New York  
21/02/2003

p

Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, demande aux parties d'oeuvrer pour une paix "véritable". Le document souligne les deux questions qui revêtiront une importance capitale au cours de la prochaine phase du processus de paix : le respect par toutes les parties de l'intégrité territoriale de la RDC ; la constitution de la commission de pacification de l'Ituri, en raison notamment de la nature explosive de la situation dans cette région du nord-est de la RDC. "L'importance d'une solution politique qui puisse étayer le désengagement militaire et le cessez-le-feu est essentielle", affirme M. Annan. (**En français et en anglais**)

## BURUNDI

### ***Economie***

**Burundi: les conséquences économiques de la guerre**  
NDAYISENGA      Paris 22/02/2003  
Fidèle

**F. 5146**  
4 p.

Selon l'Institut de Statistiques et Études économiques du Burundi, la guerre a eu des effets catastrophiques sur la situation économique de la majorité des Burundais, suite notamment à l'inflation. Ainsi, «*la nourriture représente un poids de 51.9%, le loyer-chauffage et éclairage vient en second lieu avec un poids de 27% suivi du transport avec 5.3%*». Le produit intérieur brut a diminué de presque 3% entre 1990-2000. L'agriculture a connu une croissance négative de 1.6%, l'industrie a vu sa croissance décroître de plus de 5% pendant la même période alors que les services ont décliné de 2%. Dans le même temps, la guerre a créé une extrême disparité et inégalité dans la distribution des revenus ou de la consommation. En 1998 (données les plus récentes): les 10% des Burundais les plus riches consommaient à peu près 33% de tous les biens et services au Burundi alors que 90% de la population se partageait 67% de la richesse nationale.

**La révolution tranquille des planteurs de café**

BRESILLON Thierry

CCFD

Paris 30/01/2003

**F. 5157**

7 p.

Le conflit qui déchire le Burundi depuis 1993 s'accompagne d'une paupérisation dramatique de la population qui frappe aussi durement les planteurs de café. Depuis 1997, des cultivateurs du café ont constitué des groupements sur les collines qui leur permettent de s'entraider, de mieux entretenir leurs plantations, d'échapper aux usuriers (étatiques et privés) et de rompre avec la spirale de la pauvreté. Ces groupements paysans ont actuellement des représentants au conseil d'administration de l'Office Commercial du Café du Burundi (OCIBU, étatique) où figurent d'autres acteurs de la filière café. **(Uniquement version papier)**

**A Framework for Responsible Aid to Burundi**

International Crisis Group

Bruxelles,  
21/02/2003

**F. 5160**

39 p.

Pendant des mois, les bailleurs de fonds ont pris pour prétexte l'absence d'un cessez-le-feu et la non application des réformes prévues par l'accord d'Arusha d'août 2000 pour ne pas libérer les fonds promis au Burundi. A présent que le gouvernement a signé des cessez-le-feu avec trois mouvements rebelles, que des chefs rebelles se préparent à rentrer dans le pays et qu'une force de l'Union Africaine sera bientôt déployée au Burundi, il est grand temps que les bailleurs de fonds jouent pleinement leur rôle essentiel dans la construction de la paix, dit ICG. La libération de ces aides financières permettra aux bailleurs d'avoir le levier nécessaire pour exercer des pressions sur le gouvernement de transition en vue de continuer les réformes. Ces aides doivent néanmoins être coordonnées afin de consolider la crédibilité du gouvernement de transition et apporter un changement positif. **(www.crisisweb.org)**

---

**Politique**

**Mémorandum d'entente pour l'application de l'accord de cessez-le-feu signé le 7/10/2002**

**F. 5115**

Pretoria  
25/01/2003

3 p.

Dans ce mémorandum, le gouvernement de transition du Burundi et le CNDD-FDD aile Jean-Bosco Ndayikengurukiye et le PALIPEHUTU-FNL aile Alain Mugabarabona décident de la mise en application concrète de l'accord de cessez-le-feu signé le 7 octobre 2002. Les trois parties conviennent de la création d'une commission mixte de cessez-le-feu, du cantonnement des combattants des deux mouvements qui

devait commencer au plus tard dans la deuxième quinzaine de février 2003, du retour des leaders et cadres des deux mouvements et de l'intégration des deux mouvements dans les institutions inclusives de transition.

**Joint declaration of agreement reached between President Buyoya, representing the transitional government of Burundi and Pierre Nkurunziza, the legal representative of the CNDD-FDD in Pretoria on 27 January 2003** **F. 5114**

Pretoria 5 p.  
28/01/2003

Le président Pierre Buyoya et Pierre Nkurunziza, chef d'une des branches du CNDD-FDD, ont publié à Pretoria, le 27 janvier 2003, un communiqué dans lequel ils s'engagent à mettre en pratique le cessez-le-feu signé à Arusha le 2 décembre 2002. Les deux parties affirment l'urgence de l'établissement d'un cessez-le-feu définitif, de l'envoi d'une commission d'observation du respect de ce cessez-le-feu, ainsi que le déploiement rapide de la force africaine d'interposition.

**Délicate réforme de l'armée burundaise** **F. 5118**  
RUKINDIKIZA Paris 21/01/2003 5 p.  
Gratien

Au Burundi, la question de l'armée va de pair avec celle de la sécurité en général. Durant des années, celle-ci a été fortement ethnicisée. Selon l'auteur, le président Buyoya peut réussir la réforme de l'armée à condition d'obtenir le soutien des hommes politiques (mouvements rebelles y compris), de la force internationale, mais aussi de la population afin d'éviter tout risque d'un scénario catastrophe.

**Ethnisme au Burundi: nature, cause, solutions** **F. 5095**  
KAZIMA L. Bujumbura 7 p.  
16/12/2002

A partir de la définition du mot ethnisme, l'auteur montre la difficulté d'appliquer ce concept à la situation du Burundi. Néanmoins, le "*fait ethnique*" a toujours marqué l'histoire du Burundi dans la discrimination et l'exclusion de l'autre. Les hommes politiques burundais ont plusieurs fois essayé de trouver un remède à ce mal, sans succès. Pour l'auteur, le seul remède pour guérir le Burundi de l'ethnisme est de "*mettre en place des institutions démocratiques cultivant la promotion des meilleurs à partir de critères démocratiques et objectifs de formation, de sélection et de recrutement*".

**Exposé sur la situation des partis politiques au Burundi : historique, difficultés et contraintes** **F. 5049**

NTIHABOSE Gouvernement du Burundi Bujumbura 12 p.  
Salvator 13/12/2002

Cet exposé du ministre de l'Intérieur a été fait au cours d'un séminaire-atelier organisé par l'Assemblée Nationale de Transition. Selon le ministre, l'histoire des partis politiques au Burundi comporte quatre moments: la période du multipartisme d'avant l'indépendance (1958-1961) où le pays comptait 25 partis politiques; la période du parti unique de fait (UPRONA) marqué par des divisions internes (1962-1966); la période du parti unique de jure suite à l'interdiction des autres partis politiques par le pouvoir républicain (1966-1992); le retour au multipartisme (1992 à

aujourd'hui). En décembre 2002, le pays comptait 15 partis agréés, 7 partis ayant demandé l'agrément et 6 mouvements armés. Malgré la promulgation de lois qui obligent les partis à favoriser l'unité nationale, ils ont été toujours victimes de divisions ethniques. **(Uniquement version papier)**

---

### **Société civile**

---

**La Société Civile au Burundi: diagnostic et stratégies de renforcement** F. 5037

NDUWAYO Gérard Bujumbura 9 p.  
17/12/2002

La société civile burundaise fait l'objet de critiques et de controverses. Selon une étude sur les organisations dites de la société civile, celles-ci sont perçues comme des *"oppositions déguisées ou structures de captation des aides, des organisations déconnectées de la base et traversées par des clivages ethniques, des tremplins pour accéder au pouvoir ou pour recycler les politiciens, des cadres d'expression et d'épanouissement"*. La meilleure façon de renforcer la société civile burundaise consistera à mettre en place *"un cadre favorable à la vie associative avec des mesures incitatives et une reconnaissance explicite du travail (...) en termes d'utilité publique et d'intérêt général"*. **Uniquement version papier)**

---

## RWANDA

---

### **Justice**

---

**Déclaration de la LIPRODHOR suite au Communiqué du 1/1/03 du Président rwandais proposant la libération provisoire de certaines catégories de détenus** F. 5120

LIPRODHOR Kigali 2 p.  
11/01/2003

La Ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'homme (LIPRODHOR) salue la décision des autorités de Kigali de procéder à la libération provisoire de certaines catégories de détenus dans un délai d'un mois. Dans un souci de promouvoir les objectifs des juridictions Gacaca mais aussi la réconciliation, la LIPRODHOR plaide pour le respect des décisions prononcées par les tribunaux et pour l'abolition de la peine de mort.

**Gacaca: une question de justice** F. 5133

Amnesty International Londres 51 p.  
30/11/2002

Amnesty International accueille favorablement les efforts du gouvernement rwandais de recourir à la justice *Gacaca* afin de juger les génocidaires qui occupent les prisons surpeuplées du pays. Néanmoins elle estime que les procès *Gacaca* doivent se conformer aux normes internationales en matière d'équité et au principe des droits humains, afin qu'une véritable justice soit rendue et pour qu'une paix durable règne à nouveau sur le Rwanda.

---

### **Politique**

---

**Analyse de l'avant-projet de constitution de la République Rwandaise** F. 5151

REYNTJENS Filip Université d'Anvers Anvers 11/02/2003 9 p

Selon l'auteur, cette analyse sommaire se veut d'abord juridique, même si la distance entre le droit constitutionnel et la politique n'est pas toujours nette. Il juge que certaines dispositions pourraient poser problème, *«soit à cause de leur particularité, soit à cause des difficultés d'application ou d'interprétation, soit encore à cause des objectifs qu'elles semblent poursuivre»*. Filip Reyntjens estime que cet avant-projet de constitution contient de nombreux points, *«assez et parfois très déviants des modèles connus en droit constitutionnel»* dont il faut parfois *«deviner les intentions des rédacteurs, et en même temps éviter de faire des procès d'intention»*. A certains endroits, *«le texte frappe par son opacité, à tel point qu'il est parfois difficile de s'imaginer le fonctionnement concret de certaines de ces dispositions»*, écrit-il.

**La CPODR propose au gouvernement de Kigali de surseoir au processus constitutionnel et électoral en cours** **F. 5099**

NDAHAYO E. et  
autres

CPODR

Bruxelles  
09/01/2003

4 p

Favorable à une fin de transition sans heurts, la Concertation permanente de l'opposition démocratique rwandaise (CPODR) demande au gouvernement rwandais de surseoir au processus constitutionnel et électoral en cours afin que se tienne un débat sans complaisances sur les défis majeurs de la société rwandaise. A cet effet, elle propose un calendrier prévisionnel et détaillé pour définir l'avenir politique du pays ainsi que la tenue d'un dialogue inter-rwandais.

---